

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Entretien des costumes, LHNC de la Forteresse-de-Louisbourg NHSC Agence Parcs Canada

Le 6 novembre 2015

Demande N° 5P300-15-5180/A

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes d'afficher un avis pendant une période d'au moins quinze jours civils afin d'informer la collectivité de fournisseurs qu'ils ont l'intention d'attribuer un produit, service ou contrat de construction à un entrepreneur présélectionné. Si aucun autre fournisseur ne soumet, au plus tard à la date de clôture de l'avis, un énoncé de capacités qui répond aux exigences précisées dans le PAC, les exigences relatives aux offres concurrentielles de la Politique de passation des marchés du gouvernement fédéral sont considérées comme étant respectées. À la suite de la notification aux fournisseurs que ceux-ci n'ont pas suffisamment démontré que leurs capacités répondent aux exigences énoncées dans le PAC, le contrat peut être adjugé par l'entremise du système de soumissions par voie électronique du Conseil du Trésor. Toutefois, si un énoncé de capacités répond aux exigences indiquées dans le PAC, l'adjudicateur entamera alors le processus complet d'appel d'offres.

1. Définition du besoin

Effectuer l'entretien de la collection des costumes de reproduction pendant la saison hivernale. À la fin de chaque saison touristique, tous les costumes de reproduction qui ont été portés par les interprètes de la forteresse de Louisbourg doivent être triés, nettoyés, réparés et rangés, en préparation de la saison suivante.

Tout le travail qui sera effectué par le contracteur doit l'être au site, soit au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg, Luoisbourg, N-É. Le lieu de travail est la Forteresse-de-Louisbourg.

2. Description des services

- 2.1 Les travaux à effectuer comprennent : le tri des costumes nécessitant un blanchissage ou un nettoyage à sec; la préparation des costumes en vue de leur nettoyage à sec; le blanchissage et le repassage des costumes; l'examen de différents vêtements de reproduction afin de déterminer les réparations nécessaires avant de les réaliser; l'entreposage des costumes de manière organisée en préparation de la prochaine saison touristique; et le signalement de tout vêtement absent de la collection.
- 2.2 L'entrepreneur devra trier les costumes pouvant être blanchis de ceux requérant un nettoyage à sec, en fonction des types de vêtements et des matériaux dont sont faits les costumes. Les costumes pouvant subir un nettoyage à sec seront ensuite triés comme suit :
 - les costumes de catégorie supérieure seront séparés de ceux de catégorie inférieure, et tous les costumes de catégorie supérieure seront envoyés chez le nettoyeur séparément des autres costumes;

- les pièces très sales, comme les manteaux militaires, doivent être mises à part;
- les costumes seront triés de manière à former des piles de vêtements similaires; par exemple, toutes les culottes militaires et les vêtements de catégorie inférieure seront mis ensemble;
- toutes les poches doivent être inspectées et vidées;
- une fois séparés des autres vêtements destinés au nettoyage à sec, les manteaux militaires et civils (de catégorie supérieure comme inférieure) doivent être préparés de la manière suivante avant d'être envoyés chez le nettoyeur : les plis d'aisance sur le côté et dans le dos doivent être pliés le long des repères de pliage et bagués ensemble; l'ouverture d'aération dans le dos doit être fermée par baguage et les boutons de devant doivent être attachés;
- une fois triés, les vêtements doivent être pliés et rangés dans des sacs, qui seront envoyés au nettoyeur.

Remarque : Une fois que les vêtements ont été préparés et sont prêts pour le nettoyage à sec, toutes les pièces devant subir des services de nettoyage à sec seront directement prises en charge par Parcs Canada.

- 2.3 L'entrepreneur devra laver et repasser les vêtements qui n'ont pas été envoyés chez le nettoyeur. La forteresse de Louisbourg mettra à sa disposition un service de buanderie et des fournitures de nettoyage.
- 2.4 L'entrepreneur devra examiner chaque vêtement et déterminer les réparations à effectuer. Tous les vêtements doivent être soigneusement vérifiés à l'intérieur comme à l'extérieur à la recherche de boutons ou de boucles manquants, d'accrocs, de trous, etc. Les réparations différeront en fonction des vêtements.
- 2.5 L'entrepreneur emploiera les techniques de couture appropriées pour réparer les costumes. La couture à la main, à l'aide de points de couture propres à la période historique concernée, doit être employée sur n'importe quelle partie du costume visible par le visiteur. Les pièces de tissu doivent par exemple être cousues à la main.
- 2.6 Il reviendra au conservateur des textiles de la forteresse de Louisbourg de décider des pièces dont il faudra se débarrasser, faute de réparations possibles.
- 2.7 Toutes les pièces nécessaires à la réparation des costumes (tissus, boutons et fils) seront fournies par la forteresse de Louisbourg. Celle-ci fournira également l'espace de travail aux employés ou aux sous-traitants de l'entrepreneur.
- 2.8 Une fois tous les vêtements nettoyés et réparés, l'entrepreneur devra organiser leur entreposage adéquat comme suit :
 - les vêtements doivent être triés par type;
 - ils doivent ensuite être étiquetés et rangés dans l'ordre chronologique, par numéro d'enregistrement; l'étiquette devra porter ce numéro;
 - les étiquettes d'enregistrement cousues à même le vêtement qui ne sont plus lisibles doivent être remplacées; la nouvelle étiquette doit également indiquer la taille du vêtement, si celle-ci est inscrite sur l'étiquette originale;
 - les éléments manquants doivent être signalés.
- 2.9 Le chargé de projet de Parcs Canada organisera régulièrement des rencontres avec l'entrepreneur, les sous-traitants ou les employés de l'entrepreneur et vérifiera la qualité du travail accompli aux dates convenues.

3. Propriété intellectuelle

S.O.

4. Durée du marché

Les travaux commenceront le 30 novembre 2015 pour une durée de 1 à 5 ans.

5. Valeur estimée

La valeur estimée de ces travaux est de 214 500,00 \$ pour un contrat de 5 ans, la période possible la plus longue pour ce contrat.

6. Exemption au *Règlement sur les marchés de l'État*

On invoque la partie 1, article 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État* pour cette acquisition, car il n'y a qu'une seule personne ou entreprise capable d'exécuter le marché.

7. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Fortress of Louisbourg Association
265 Park Service Road
Louisbourg, NS
B1C 2L2

8. Date et heure de clôture pour les soumissions

Les énoncés de capacités doivent être reçues au plus tard **le 25 novembre 2015 à 14 h (HNE)**.

9. Soumission d'un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens décrits dans ce préavis peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne ressource indiquée dans le préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées. Les énoncés de capacités reçus après le délai indiqué ne seront pas pris en considération.

Le numéro de dossier de l'organisme, le nom de l'agente de négociation des contrats et la date de clôture du PAC doivent figurer sur l'enveloppe, ou sur la page de couverture dans le cas de transmission par télécopie.

Les réponses reçues à la date de clôture ou avant celle-ci seront considérées à la seule fin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à une invitation à soumissionner en régime de concurrence. Les documents fournis ne serviront à la Couronne qu'à des fins d'évaluation technique et ne seront pas interprétés comme une proposition. Votre réponse doit contenir des preuves démontrant que le service que vous offrez peut combler le besoin visé.

Les fournisseurs qui auront présenté une réponse seront avisés par écrit de la décision du ministère, soit de poursuivre les démarches avec l'invitation à soumissionner susmentionnées, soit de recourir à une invitation à soumissionner en régime de concurrence.

10. Agent de négociation des marchés responsable

Annie Roy
Conseillère de marchés, Service national de passation de marchés

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
111 rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3

Téléphone : 613-938-5752
Télécopieur : 1-866-246-6893
annie.roy@pc.gc.ca